

Axe 3.2.2 : Renforcer la coopération caribéenne

Axe 3.2.2. : Renforcer la coopération caribéenne

Le développement des échanges avec les pays de la grande région Caraïbe figure parmi les objectifs de la collectivité régionale, la Guadeloupe restant peu intégrée dans son environnement géographique. De son côté, l'établissement public du parc national de la Guadeloupe a déjà développé des partenariats avec plusieurs pays, que ce soit dans le cadre du projet de réintroduction du lamantin, d'échanges avec les réseaux d'espaces protégés ou de coopération scientifique. Le rattachement du centre d'activité régional pour les aires et espèces spécialement protégées (CARSPAW) à l'établissement est un signe fort pour poursuivre cette dynamique. De même, la création récente du sanctuaire pour les mammifères marins AGOA doit permettre de développer des échanges pour la préservation de l'espace marin. D'une manière générale, la grande diversité des milieux du territoire est un atout exceptionnel pour la coopération (les forêts humides d'altitude, mangroves, milieux marins et littoraux, zones agricoles...).

Il s'agira donc de renforcer les liens avec nos voisins, en positionnant le territoire du parc national comme une référence caribéenne en matière de développement durable et d'implication écocitoyenne et en valorisant l'expérience acquise par l'établissement public.

Le projet de réintroduction du lamantin pourrait être un dossier structurant autour duquel pourront se développer des relations solides. La phase préparatoire du projet nécessite en effet d'établir une coopération renforcée et de développer des partenariats avec les pays potentiellement donateurs de lamantins. Les contacts aujourd'hui établis avec plusieurs d'entre eux, il reste à formaliser les relations diplomatiques avec les autorités de ces pays -dans les conditions fixées par l'article L331-9 du code de l'environnement- et à définir les conditions préalables et actions à mener avant le prélèvement d'individus dans ces populations. Un réseau d'experts sur les siréniens français est également en cours de constitution qui vise à réunir les territoires ultramarins de Mayotte et de la Nouvelle Calédonie pour le dugong et la Guyane pour le lamantin.

La dynamique créée par le projet pourrait initier des collaborations scientifiques mais aussi des projets de conservation. La réussite de la réintroduction d'une telle espèce constituerait un moteur pour sa conservation à l'échelle de la région Caraïbe, incitant à l'élaboration d'autres initiatives en faveur du lamantin. En outre, une opération réussie de cette envergure apportera au territoire du parc national de la Guadeloupe un rayonnement international en matière de politique en faveur de l'environnement et positionnera la Guadeloupe comme un acteur fort de la conservation de la biodiversité à l'échelle de la Caraïbe.

Néanmoins, au-delà de ce projet spécifique, de nombreux autres sujets sont porteurs de coopération au niveau caribéen, comme le montre l'exemple du Global Amphibian Assessment pour les amphibiens, caribherp pour les reptiles, le Gulf and Caribbean Fisheries Institute pour les ressources halieuthiques, Widecast pour les tortues marines, le Waterbird Conservation for the Americas pour les oiseaux, Bathead pour les chauves-souris ou encore le réseau des forestiers de la Caraïbe : ces différents réseaux caribéens ne demandent qu'à se développer en les dotant des moyens humains et financiers nécessaires pour leurs travaux.

Déclinaison possible de la mesure :

Axe 3.2.2 : Renforcer la coopération caribéenne

- coopération dans le cadre du projet de réintroduction du lamantin, notamment avec les pays potentiellement donateurs
- coopération en matière de réseau de suivi des écosystèmes forestiers avec la Guyane et la Caraïbe
- création d'un comité international de suivi du projet de réintroduction du lamantin constitué d'experts techniques et scientifiques de la Grande Région Caraïbe
- organisation d'échanges associant les acteurs du parc national et leurs homologues des pays de la Caraïbes (élus locaux, socio professionnels), autour de thématiques de développement durable
- formalisation des échanges entre gestionnaires d'espaces naturels par un ou plusieurs jumelages entre l'établissement public du parc national et les aires protégées des pays voisins
- échanges d'expertise en matière scientifique ou d'accueil du public
- participation active aux réseaux d'espaces protégés, notamment par l'organisation de colloques scientifiques.

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national
- Ambassades de France
- Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées
- Office national des forêts
- Pays partenaires
- Organisations Non Gouvernementales
- Organismes Scientifiques
- Fondations

Page 81 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3780

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:04